



# MAIRIE DE CHATELAILLON PLAGES

## AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

**Prescrivant la réouverture de l'enquête publique préalable à la demande de modification du cahier des charges du lotissement « Fief des Sables » sur la commune de Châtelailon-Plage.**

Il sera procédé du **mardi 02 juin 2020 au mardi 16 juin 2020 inclus**, soit durant 15 jours, à une enquête publique préalable à la demande de modification du cahier des charges du lotissement « Fief des Sables » sur la commune de Châtelailon-Plage.

Dossier déposé par la commune.

Les informations relatives à l'organisation de l'enquête et le dossier complet peuvent être consultées sur le site internet de la Commune ([www.chatelailonplage.fr](http://www.chatelailonplage.fr))

Durant toute l'enquête, le dossier sera déposé à l'accueil de la Mairie de Châtelailon-Plage, où il pourra être consulté du lundi au vendredi de 9h00 à 12h30 et de 13h45 à 17h30, samedi de 9h00 à 12h00.

Le dossier sera consultable sur le poste informatique du service urbanisme en mairie

Un registre à feuillets non mobiles, coté et paraphé par le commissaire enquêteur sera mis à disposition du public qui pourra y consigner ses observations.

Les observations pourront être adressées par messagerie à l'adresse suivante : [v.tomasso@chatelailonplage.fr](mailto:v.tomasso@chatelailonplage.fr)

Ces observations pourront également être adressées par écrit à la mairie de Châtelailon-Plage 20 Bd de la libération 17340 Châtelailon-Plage à l'attention du commissaire enquêteur qui les annexera au registre d'enquête.

Des informations sur ce projet peuvent être obtenues auprès de la commune à l'adresse suivante :

Mairie 20 Bd de la libération 17340 CHATELAILLON PLAGES

Service Urbanisme MME TOMASSO 05 46 30 18 05

Madame Marianne AZARIO, juriste, est désignée en qualité de commissaire enquêteur

Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public à la mairie de Châtelailon-Plage 20 Bd de la libération 17340 Châtelailon-Plage, les :

**Mardi 02 juin 2020 de 9h00 à 12h00**

**Samedi 13 juin 2020 de 9h00 à 12h00**

**Mardi 16 juin 2020 de 14h30 à 17h00**

Il remettra ses rapports et conclusions dans les trente jours qui suivront la clôture de l'enquête sous réserve de la faculté de demandes motivée de report de délai prévue à l'article L 123-15 du code de l'environnement

A l'issue de la procédure la commune statuera sur la demande de modification du cahier des charges du lotissement « Fief des Sables » sur la commune de Châtelailon-Plage.

Il consignera dans un document séparé ses conclusions motivées sur l'objet de l'enquête en précisant si elles sont favorables ou non à l'opération.

Copies du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur seront déposées à la mairie de Châtelailon-Plage où elles pourront être consultées aux heures habituelles d'ouverture des bureaux au public pendant une durée d'un an à compter de la clôture de l'enquête et sur le site internet de la commune ([www.chatelailonplage.fr](http://www.chatelailonplage.fr))

Par ailleurs toute personne intéressée pourra obtenir communication du rapport et des conclusions sur simple demande adressée au Maire de Châtelailon-Plage.